



Régularisation de séjour en France

Par **nobel**, le **11/02/2011** à **14:32**

Bonjour,rnrnmoi et ma femme nous sommes algeriens, moi je suis rentré en france le 31 12 2010 avec un visa D étudiant avec mention dispense temporaire de carte de séjour, valable jusqu'au 01 07 2011, ma femme est rentrée en france le 21 11 2010 avec un visa C sur lequel il lui resté 7jours et qui est valable jusqu'au 20 02 2011,apres refus de delivrance de visa D malgré qu'elle a passé l'examen probatoire avnt à paris avec succès , elle a accouché le 31 12 2010 a l'hopital pellegrin de bordeaux d'un garçon notre 1er enfant, actuellement nous 3 nous risidons chez mon père à bordeaux. nous voulons savoir quels sont les moyens de régler notre situations ainsi que celle de notre enfant pour vivent dans la régularité MERCI

Par **chris_idv**, le **11/02/2011** à **15:25**

Bonjour,rnrnVotre épouse est entrée en France le 21/11/2010 avec un visa C (c'est à dire touristique, à ma connaissance) et à accouché en France 5 semaines plus tard le 31/12/2010.rnrnA moins que votre épouse ait du rester en France pour raison médicale suite à un accident vous risquez d'avoir du mal à faire croire à qui que ce soit qu'elle est venue en France en touriste en étant enceinte de 7 mois et demi, et a fortuitement accouché en France...rnrnUn visa permet à une personne d'entrer et de rester dans un pays pour la durée indiquée.rnDans le cas de votre épouse elle est déjà en France donc un visa D ne peut pas lui être accordé: pour cela il faudrait qu'elle soit hors des frontières françaises.rnrnCordialement,